



Directives pour passer le test d'instinct pour Border Collie

Le test d'instinct est obligatoire pour les chiens d'élevage et doit être effectué avant la sélection ou au plus tard le jour de la sélection. Tous les chiens doivent le faire même s'ils proviennent d'une lignée de beauté.

Lors du test d'instinct il n'y a pas de «réussi» ou «pas réussi». Le comportement du chien sera commenté et reporté par écrit sur un formulaire correspondant. Tout le test sera filmé.

Il sert à rendre visible l'instinct de troupeaux chez un chien. Le comportement inné du chien vis-à-vis des moutons et pas son comportement après avoir suivi une formation. L'exploitation du test d'instinct pourra peut-être au futur influencer une décision d'élevage.

Le test d'instinct peut être effectué à n'importe quel âge et également plusieurs fois.

Les frais de participation seront fixés annuellement par l'AG.

L'organisation du test d'instinct

Les dates des tests d'instinct seront communiquées de manière appropriée aux éleveurs et publiées. Le délai d'inscription est de 30 jours. Les dates seront fixées de manière qu'une éventuelle inscription à la prochaine sélection soit possible.

Les inscriptions peuvent également être effectuées en ligne sur le site internet du club suisse du Border Collie. (www.border-collie-club.ch).

Infrastructure pour l'organisation des tests d'instinct

L'infrastructure doit contenir les mesures de l'enclos et du roundpen ainsi que le style de construction de ceux-ci.

De même que les conditions au sujet des moutons, des aides et des juges → voir sous «Les exigences pour l'organisation du test d'instinct»!